L'EMPRUNT AUTRICHIEN AU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. **Paul-Boncour** confirme les paroles de M. Chéron et insiste tout particulièrement sur le côté politique de la question. Il s'agit de permettre à l'Autriche de garder son indépendance à l'égard des grands Etats qui voudraient étendre sur elle leur hégémonie. Il s'agit aussi, non seulement de l'Autriche, mais de toute l'Europe centrale. En passant, le président du Conseil déclare que rien ne pourra se faire dans cette partie de l'Europe sans la participation de l'Italie, qui, avec l'Angleterre, a participé aux accords de Stresa.

Une discussion s'engage sur le montant total de l'emprunt. M. **Caillaux** affirme que les experts n'ont parlé que de 230 millions de schillings, dont 100 garantis par la France, 100 par l'Angleterre et 30 par l'Italie, et insiste pour que le protocole en soit ratifié lorsqu'on aura l'engagement formel que les autres pays contractants paieront leur part.

La question de confiance

M. **Chéron** répond que le protocole a posé le chiffre de 300 millions comme un maximum. Quant à la couverture de l'emprunt, le gouvernement liera la ratification à l'accord de tous les participants. Enfin, le ministre apporte l'assurance que le produit de l'emprunt garanti par la France ne servira pas à rembourser la Banque d'Angleterre. Au surplus, l'émission ne sera autorisée que lorsque toutes garanties auront été prises.

M. **Paul-Boncour** pose la question de confiance.

Le vote

Après une intervention de M. Henry **Bérenger** en faveur du vote du projet, celui-ci est mis aux voix par scrutin et adopté par 144 voix contre 68, sur 212 votants.

Le décret de clôture

M. Gardey, garde des Sceaux, donne lecture du décret de clôture de la deuxième session extraordinaire de 1932. La séance est levée à 18 heures.

La séance du matin

Dans la matinée, le Sénat avait tenu une séance pour voter plusieurs projets de loi et liquider son ordre du jour.

Le budget de l'Algérie

Une longue discussion s'est instituée sur le vote du budget de l'Algérie.

M. **Hayaux**, rapporteur, s'est plaint du rôle de chambre d'enregistrement que le Sénat est obligé de jouer. Il préconise la création par le gouvernement d'un grand ministère de l'économie nationale dont un sous-secrétariat d'Etat pour l'Algérie, où, plus que jamais, la politique d'économie est nécessaire.

M. **Caillaux** s'est associé aux paroles du rapporteur.

M. **Chautemps**, en réponse, s'est engagé à faire venir en discussion le budget de l'Algérie à sa date légale en mai. Puis le projet de loi a été adopté à l'unanimité de 291 votants.

La convention franco-belge sur l'imposition des autos

On adopte sans débat le projet de loi tendant à l'approbation de la convention passée entre la France et la Belgique, le 18 mai 1931, ayant pour but d'éviter les doubles impositions sur les voitures automobiles circulant dans les deux pays.

Une série d'autres projets d'intérêt secondaire sont encore adoptés.

La défense du blé

M. **Queuille** annonce enfin qu'il espère saisir le Sénat dès la rentrée de janvier, d'un nouveau projet relatif à la politique du blé.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'amnistie

Une demande d'interpellation de M. **Ramette**, député communiste du Nord, et une autre de M. **Albertin**, député socialiste des Bouches-du-Rhône, sur les projets du gouvernement à l'égard de l'amnistie, sont renvoyées à la suite, après que M. Albert **Gardey**, ministre de la Justice, eût pris l'engagement de faire venir le débat, à la rentrée, dès les premiers jours de janvier.

M. **Dewez** (Nord), demande à interpeller sur une menace de dénaturalisation d'un militant révolutionnaire, secrétaire d'un syndicat unitaire. L'interpellation est renvoyée à la suite, à la demande du garde des sceaux.

M. J. **Longuet** (Seine), demande à interpeller sur les tragiques accidents d'aviation dans la banlieue parisienne.

M. **Bernier** demande le renvoi à la suite. Il en est ainsi décidé après une courte discussion.

La clôture de la session

Suspendue à 17 h. 15, la séance est reprise à 18 heures.

M. **Paul-Boncour** donne lecture du décret de clôture.

La séance est levée sans incident. Prochaine séance mardi 10 janvier.

CITROËN VOIR EN DERNIÈRE PAGE
LES 10 & 15 CV LÉGÈRES

MORT DE M. DE ROUGÉ SÉNATEUR DE MAINE ET-LOIRE

On mande d'Angers que M. Olivier de Rougé, sénateur de Maine-et-Loire, est mort hier matin, à 2 h. M. de Rougé était alité depuis une quinzaine de jours.

TRENTE MILLIONS DE CHOMEURS DANS LE MONDE

En vue de la conférence qui doit se tenir le 10 janvier, sur la réduction des heures de travail, le Bureau international du Travail a élaboré un important rapport qui souligne l'étendue et la gravité de la crise économique mondiale.

Il comporte des statistiques qui, selon les rédacteurs eux-mêmes, doivent être considérées comme donnant des chiffres inférieurs encore à la réalité.

Or, ces statistiques établissent que le chômage a sans cesse augmenté au cours de ces dernières années et que, dans certains pays, un quart et parfois même un tiers des travailleurs demeurent sans occupation.

Les rédacteurs du rapport estiment que le nombre des chômeurs peut être évalué à **trente millions**.

Chiffre impressionnant qui dit toute l'étendue du mal. Des sommes énormes ont été dépensées par les collectivités pour aider dans une certaine mesure les sans-travail menacés par l'extrême misère.

En Belgique, les dépenses du fonds de crise sont passées de 32 millions de francs en 1930 à 365 millions en 1931.

En Allemagne, les dépenses d'assistance aux chômeurs sont passées de 1 milliard 151 millions de reichmarks en 1928 à 2 milliards 973 millions en 1931.

En Grande-Bretagne, la dépense, qui atteignait 51 millions de livres en 1925, s'est élevée à 101 millions de livres en 1931 et atteindra 120 millions en 1932.

En Italie, la dépense est passée de 33.800.000 lires en 1924 à 115.600.000 lires en 1930.

Aux Pays-Bas, en Pologne, les dépenses ont quadruplé au cours de ces sept dernières années.

En Suisse, elles sont passées de 2.600.000 fr. en 1925 à 37.900.000 francs en 1931.

A cet effort d'assistance, qui pèse lourdement sur les états et les communes, s'ajoute la perte des salaires.

On a calculé que, pour vingt pays, dans lesquels on compte vingt-quatre millions de chômeurs complets, la perte annuelle de salaire pouvait être évaluée à **cent cinq milliards de francs suisses**.

Ces quelques chiffres disent assez toute l'étendue du mal. Mais que de misères morales et physiologiques ne représentent-ils pas ?

Le chômage ne frappe pas seulement l'ouvrier à qui l'outil a été arraché. Il atteint encore tous ceux qui, au foyer, vivent du produit du travail du chef de famille.

Ce sont **90 millions** d'hommes, de femmes, d'enfants qui, à travers le monde, du fait du chômage, sont plongés dans la misère.

LES JARDINS PUBLICS PARISIENS SERONT-ILS GARDÉS PAR DES FEMMES POLICIÈRES ?

M. Armand Massard vient de déposer au Conseil municipal de Paris une proposition tendant à la création d'une brigade policière féminine de surveillance des jardins publics, squares, abord de gares, etc. La mission principale de cette nouvelle brigade consisterait surtout à protéger les jeunes filles et les enfants.

Cette proposition approuvée dans son ensemble, a été renvoyée à l'administration pour examen.

LA PROMOTION VIOLETTE DE JANVIER

Le ministère de l'Instruction publique a décidé qu'en vue d'assurer dans le plus bref délai la publication de la promotion des palmes académiques du 1er janvier 1933, il ne pourra plus être fait état, à partir de ce jour, d'aucune candidature nouvelle.

UN MAGASIN DE MEUBLES MIS A SAC A BARCELONE PAR DES HOMMES ARMÉS

On mande de Barcelone qu'un groupe de 15 individus armés de revolvers se présentèrent dans un magasin de meubles de la rue du Roussillon et détruisirent tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage.

Les dégâts s'élèvent à 30.000 pesetas.

Parmi les objets détruits, il y avait notamment un portrait du président de la République, M. Alcala Zamora.

Pendant que s'accomplissait ce saccage, un autre groupe d'une vingtaine d'individus surveillait la rue.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE VA ÊTRE ORGANISÉE

Justement préoccupé du mal qui sévit son séjour au Quai d'Orsay des dommages causés aux intérêts français à l'étranger par une propagande néfaste et intéressée, M. Pierre Laval avait eu l'idée d'instituer au ministère des Affaires étrangères un service spécial de la propagande.

Repris par M. Tardieu, puis par MM. Herriot et Paul-Boncour, le projet est sur le point d'aboutir.

Les premières semaines de l'année 1933 verront la naissance d'une organisation entièrement neuve de la propagande française à l'étranger.

La direction du nouveau service sera confiée à M. Pierre Comert, qui fut pendant douze ans le chef de la mission d'information de la S.D.N. et qui vient de recevoir à cet effet le titre de chargé de mission au ministère des Affaires étrangères.

C'est à M. Pierre Cot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qu'incombera, dès le début de janvier, la mise en œuvre de cette vaste réalisation.

Un grand Anniversaire

LEON GAMBETTA

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce fut alors sa carrière. Est-il besoin de le rappeler ? Au corps législatif, il combat le plébiscite. Opposé à la guerre, il vote cependant les subsides lorsque le conflit éclate. Au lendemain de Sedan, il demande la déchéance de l'Empire et proclame la République à l'Hôtel de Ville. Paris investi, il organise la résistance à l'invasion. Elu député dans neuf départements, il opte pour le Bas-Rhin — vote contre les préliminaires de paix, puis donne sa démission. Il est réélu dans la Seine et les Bouches-du-Rhône. Il fait obstacle aux menées de restauration monarchique et contribue à faire voter la constitution de 1875.

Au 16 mai 1877, il prend la direction de l'opposition.

A Lille, il prononce les mots fameux : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre ». Le maréchal de Mac Mahon se soumet. Devenu président de la Chambre, Gambetta contribue à faire voter l'amnistie. Son influence est très grande. Ne l'accuse-t-on pas d'aspirer à la dictature ?

Président du Conseil, il a la volonté d'établir un gouvernement fort — des projets sur la révision de la Constitution et le scrutin de liste provoquent une coalition de tous ses ennemis. Il est renversé du pouvoir.

Dans les derniers jours de décembre 1882, on apprend que l'état de santé de Gambetta offre de l'inquiétude aux siens.

Puis se répand la nouvelle de sa mort. Ce fut dans tout Paris, dans toute la France, une véritable consternation. Que s'était-il passé ? De quoi mourait donc Gambetta ? On a beaucoup écrit sur la mort du tribun. Dans un livre récemment paru, M. P.-B. Gheusi, apporte certaines précisions sur le drame, qui précéda la fin de Gambetta.

Sa liaison avec Léonie Léon

Mais, avant de conter ses dernières heures, qu'il nous soit permis d'évoquer la figure de celle qui fut sa compagne, son « épouse morganatique », durant les dix dernières années de sa vie. C'est, au procès Baudin, en 1868, que Léonie Léon rencontra pour la première fois Gambetta. Fille d'un commandant d'infanterie, elle était née à **Montreuil-sur-Mer**. Elle se trouvait au procès, assise parmi les « privilégiées », grâce à la protection d'un haut fonctionnaire de l'Empire, Mocquart, secrétaire de Napoléon III. La voix de Gambetta fit sur elle la plus profonde impression. « Je fus, a-t-elle avoué, bouleversée, subjuguée à jamais, conquise pour la vie. E je sortis du Palais, les larmes aux yeux, l'amour dans le cœur ».

Dès lors, elle s'efforce de se dégager de son milieu et de se rapprocher de celui qui ne tardera pas à devenir le maître de sa destinée.

Les événements, la guerre, les luttes pour la République, rompent les préliminaires de cette liaison.

Mais Léonie Léon ne laisse échapper aucune occasion de se trouver sur le chemin de Gambetta.

C'est dans les jardins de Versailles qu'a lieu leur première entrevue.

Elle lui conte sa vie, celle de sa sœur, séduite, fille-mère abandonnée, histoire qui était sans doute sa propre histoire à elle. Qu'importait, d'ailleurs, à Gambetta le passé ?

Il était heureux de trouver en elle de l'instruction, de l'éducation, une singulière intelligence des problèmes politiques.

« On ne peut nier de bonne foi, écrit M. Gheusi, que l'influence de Léonie Léon sur Gambetta n'ait été capitale, surtout en ses dernières années. Elle le tenait constamment sous le charme de son ardent amour, calmait ses colères sauvages, policait ses manières. On a prétendu qu'elle avait entraîné Gambetta à Varzin pour y rendre visite à Bismarck. Il est établi aujourd'hui que Gambetta et Léonie Léon se rendirent à Warzin, simplement pour satisfaire leur curiosité, et visitèrent le château (On rapporte que Gambetta, par espièglerie, prit, au cours de cette visite, une vieille bouffarde appartenant au chancelier)

Mais il n'y eut, contrairement à une légende répandue avec mauvaise foi, aucune entrevue entre les deux hommes. Il n'y eut pas davantage d'entrevue dans les années qui suivirent. Un seul témoignage suffirait à l'établir : le regret exprimé par Bismarck après la mort de Gambetta, de n'avoir pas connu celui-ci : « Cela manque, dit-il, à mon expérience historique ».

On a prétendu, d'autre part, que Léonie Léon avait été près de Gambetta, une « espionne ». Mais ne l'a-t-on point dit de Mme de Bonnemain, l'amie de Boulanger ? Rien en tout cas, ne justifie une telle accusation, et l'attitude de Léonie Léon, après la mort de Gambetta, sa fidélité à sa mémoire, son immense douleur qui ne cessera qu'avec sa propre vie, tout oblige à rejeter une telle suspicion.

Le drame des Jardies

Certain jour, en badinant, Gambetta avait dit : « On m'a toujours prédit que je mourrais de mort violente, par la main d'une femme ».

La prédiction se serait-elle réalisée ? Bien des légendes ont été échafaudées. La vérité est aujourd'hui connue. Les témoins — les deux serviteurs — ont parlé avant de mourir. Que s'est-il donc passé ?

« Le 27 novembre 1882, écrit M. Gheusi, le général Thoumas, qui allait assister à une revue versaillaise, s'était arrêté chez Gambetta à Ville-d'Avray.

» Il était en grande tenue et visiblement soucieux d'arriver sur le front des troupes sans une tache de poussière ni une souillure de boue. Après un long entretien, le maître des Jardies sous un joli soleil d'arrière-saison, raccompagnait le soldat jusqu'à sa calèche, quand celui-ci sur le seuil même de l'entrée, écrase une ordure salissante du bout de sa botte vernie. Diane, la chienne de chasse de Gambetta, s'était oubliée *devant la porte* ».

Gambetta se confond en excuses près du général, mais — celui-ci parti — il a avec le jardinier une violente altercation. Le jardinier fait part de son renvoi à Léonie Léon qui, en proie à une névralgie faciale, se repose dans sa chambre. Léonie Léon se hâte de rejoindre Gambetta. Elle, d'ordinaire si douce, devient sous l'empire du mal, irritée et reproche à Gambetta son attitude à l'égard du valet, ancienne ordonnance du commandant Léon. Chasser ce domestique que son père lui avait recommandé avant de mourir, n'était-ce pas condamner son passé ? Alors, le mot fatal, désespéré, est prononcé :

« Tu ne m'aimes plus ! Mieux vaut mourir ! »

Et la main de Léonie Léon s'avance vers un pistolet — encore chargé — qui se trouve sur une table voisine et dont Gambetta vient de se servir pour des exercices de tir dans le jardin.

Affolé, le tribun se précipite sur son amie, lui saisit la main. Léonie, sanglotante, se blottit sur la poitrine de son amant, mais nerveusement la main se referme sur l'arme. Une détonation retentit. Affolée, elle s'écroule, criant : « Pardonne-moi, je t'ai tué ». Mais lui, se tient debout, souriant, s'efforçant de calmer la femme tant aimée. Sa main droite blessée, est zébrée d'un mince filet de sang.

Sa mort

Le « drame » avait eu lieu le lundi matin 27 novembre. Le 3 décembre, toute complication était conjurée et la guérison certaine. Mais dès le 8, le blessé que ses médecins ont obligé à garder le lit, se plaint du ventre. Le 17, Gambetta a de la fièvre. La blessure de la main est totalement guérie. Les médecins diagnostiquent une périlyphite — on dirait aujourd'hui, appendicite. Le 29, un érysipèle se déclare. Le 31, un peu avant minuit, le grand tribun succombe. Il était âgé de quarante-quatre ans.

L'autopsie fut faite le 2 janvier. L'appendice était perforé en deux endroits. C'était la cause de la mort. Une opération eut peu le sauver.

Léonie Léon quitta aussitôt la maison de Ville-d'Avray. La sœur de Gambetta y entra quelques heures plus tard.

Gambetta eut des funérailles magnifiques — le peuple de Paris accompagna son cercueil. Le corps repose à Nice. Son cœur ? Peut-on dire cela ? Le 2 avril 1909, le cercueil fut ouvert en présence du neveu de Gambetta et de quelques amis. Mais aussitôt quelqu'un dit : « Refermez ». Que s'était-il donc passé ? M. Gheuzy, qui en fut le témoin, nous conte la scène :

« D'où vient la stupeur générale autour du cercueil que l'on resoude ?

» C'est bien simple : la tête de Gambetta a disparu.

» Elle n'a jamais été dans la bière, abandonnée à des étrangers ou à des mercenaires.

» Ceux qui l'aimaient le plus n'étaient pas la lorsque Baudiau (embaumeur) et son aide l'ont mis au cercueil... »

Les médecins, qui avaient pratiqué l'autopsie, et ceux qui y avaient assisté, avaient littéralement pillé ce corps.

L'un avait emporté le cœur (Paul Bert), un autre le bras droit (Lannelongue), un autre les entrailles (Cornil), un autre le crâne (Fieuzal), un autre le cerveau, qui est encore au musée *Broca de l'Ecole de Médecine*.

Le tombeau édifié à Nice n'en demeure pas moins un lieu de pèlerinage.

Il en est de même des Jardies auxquelles on a rendu l'aspect qu'elles avaient du temps de Gambetta.

Aujourd'hui même, ceux qui gardent un culte pour la mémoire de l'homme d'Etat, s'y rendront. Ils pourront visiter la chambre où il est mort, qui a conservé l'ameublement d'autrefois : quelques gravures pendues aux murs, une garniture de bronze sur la cheminée, un lit à colonnes, une commode en sapin et un bureau surchargé de livres, de papiers et de journaux...

UNE DÉMARCHE DU COMITÉ CENTRAL DU BLÉ ET DU PAIN AU MINISTÈRE DU COMMERCE

M. J. Durand, ministre du Commerce et de l'Industrie, a reçu le bureau du Comité central du blé et du pain, qui lui a été présenté par MM. Chevrier, député vice-président de la Commission de l'Agriculture, et J.-H. Ricard, ancien ministre.

Les représentants du Comité, qui groupe des producteurs de blé, des commerçants en grains et des minotiers, ont exposé au ministre la situation actuelle du marché du blé et préconisé, pour l'améliorer, l'adoption du système des bons de compensation. M. J. Durand a donné aux délégués l'assurance que leurs propositions seraient examinées avec le plus grand soin et en collaboration étroite avec le ministère de l'Agriculture.

ON CROIT TENIR L'ASSASSIN D'UNE JEUNE FILLE DONT ON TROUVA LE CADAVRE PRES DE St-JEAN-de-MAURIENNE

L'enquête ouverte à la suite de la découverte, le 26 décembre, du cadavre d'une jeune fille, aux environs du village d'Aussois, a permis d'identifier la victime. Il s'agit de Mlle Claire Hocmand, âgée de 22 ans, de Thoiria (Jura). L'enquête aurait également établi que la jeune fille a été assassinée, il y a deux mois, à coups de bâton sur la tête. La police mobile de Lyon, sur mandat d'arrêt télégraphique lancé par le juge d'instruction de Saint-Jean-de-Maurienne, a arrêté, à Lyon, le nommé Germain Chuzeville, 21 ans, né à Vienne (Isère), contre qui des charges accablantes ont été relevées. Chuzeville avait, depuis quatre ans, des relations suivies avec la victime. De ces relations, était né un enfant aujourd'hui âgé de 3 ans et demi, qui est en nourrice. La gendarmerie aurait établi que Chuzeville avait accompagné la victime, le jour du crime, pour une promenade dans la direction de Modane.

Chuzeville, qui proteste de son innocence, va être transféré à la maison d'arrêt de Saint-Jean-de-Maurienne.

Le bandit Cwojdzynski jugé par le Tribunal de Béthune

Il a été condamné à 5 ans de prison pour vol et passera devant les jurés du Pas-de-Calais pour répondre de l'assassinat du garde de Noyelles-sous-Lens

L'annonce que le Polonais Antoine Cwojdzynski qui tua le garde Duclermortier de Noyelles-sous-Lens, dans les circonstances que nous avons relatées et qui devait se présenter devant le Tribunal pour y être jugé des cambriolages commis à Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, etc., avait amené une foule de personnes dans la salle d'audience de Béthune.

Le bandit Cwojdzynski qui est maintenant rétabli de ses blessures reçues au cours du siège qu'il tint aux gendarmes qui étaient allés pour l'arrêter après l'assassinat du garde, fut amené dans le box réservé aux prévenus.

Le cambrioleur, le teint un peu pâle, se leva pour répondre avec morgue aux questions posées par M. Donat vice-président, qui présidait les débats. Le Président rappela brièvement les faits dont Cwojdydzynski est inculpé.

Le bandit reconnaît avoir le 16 octobre, à Noyelles-sous-Lens, dérobé au cours d'un cambriolage pour 4.000 francs de marchandises au préjudice de M. Blanquart, 3.000 fr de marchandises chez M. Masselin. Le cambrioleur ergota sur l'importance de ses cambriolages et même discuta sur la nature de ses condamnations antérieures.

M. le Président demande à l'inculpé pourquoi il avait volé — pour revendre les produits de ses vols et se faire de l'argent.

Quand Me Donat demanda à Cwojdzynski quelle était sa profession, le bandit répondit :

— Je suis voleur !

Cwojdzynski se défend sans l'aide de son défenseur de Paris, qui lui a adressé le télégramme suivant :

— Inutile d'apporter défense pour un jugement sans importance, vous défendrai en Cour d'assises.

Il est ensuite fait allusion à l'assassinat du garde Duclermortier par le bandit polonais.

— Vous ne vous êtes pas contenté de voler, vous avez tué, lui dit le Président.

Cwojdzynski. — C'est la première fois que j'ai tué quelqu'un.

La réplique du criminel cambrioleur provoua une vive émotion parmi le public.

Le Tribunal condamna alors Cwojdzynski à cinq ans de prison.

Le criminel eut l'audace de ricaner et de sourire. Après avoir entendu sa condamnation le criminel fut reconduit soigneusement enchaîné par les gendarmes à la prison.

Le drame passionnel de Noyelles-sous-Lens

Dans notre journal d'hier, nous avons publié des détails sur le drame passionnel de Noyelles-sous-Lens au cours duquel le Polonais Thomas Zomiek, 35 ans, mécontent de ce que son amie Sofia Pilat, 26 ans, ne voulait plus se marier avec lui,

Sofia PILAT et Thomas ZOMIEK
(Photos Allix, Lens)

lui tira plusieurs balles de revolver qui atteignirent la malheureuse à la tête et la blessèrent sérieusement.

Le docteur Roussier qui l'examina aussitôt, ordonna son transport à l'hôpital de Lens.

Sofia Pilat a été radiographiée ce matin. Les balles qui sont logées dans sa tête seront prochainement enlevées.

Quant au polonais Zomiek les gendarmes l'ont conduit vendredi à la prison de Béthune, où il a été écroué après un interrogatoire de M. Masson, juge d'instruction.

LA FAILLITE DE LA BANQUE PETYT DEVANT LA COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Paul Petyt, ainsi que M. Duyt, viennent de faire appel au jugement du tribunal correctionnel.

Dès lors, l'affaire de la faillite de la Banque Petyt, de Dunkerque, ira devant la Cour de Douai.

LA RECONSTITUTION DU DRAME D'ANGRÉAU

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Des gendarmes amenèrent Emile Ruffin, la main bandée, un pansement sur le nez, car le détenu a deux blessures, celle qu'il s'est faite à la main d'une balle de revolver, celle que lui a faite Delbove, la victime, qui le mordit violemment au nez.

Le Parquet de Mons était représenté par M. Delcominette, juge d'instruction; Woens, substitut, et Dominicus, greffier. Les gendarmes de Roisin qui menèrent l'enquête, MM. Barre, chef de brigade, Lecocq et Hortegatt, ainsi que M. Poncet, inspecteur principal de la police judiciaire, assistaient à cette reconstitution.

On se rendit à l'estaminet « Au Cerisier », où Emile Ruffin fut le premier sur la sellette.

« Je me suis défendu »

Les magistrats, après s'être fait expliquer par les policiers et gendarmes les résultats de l'enquête, entendirent d'abord Emile Ruffin.

« J'étais dans le café, dit celui-ci, soudain j'ai vu entrer Gros-Nez et ses deux camarades. Ils m'ont attaqué, m'ont roué de coups, ma femme est venue à mon secours. J'ai cru qu'ils allaient me tuer, j'ai sorti mon revolver et j'ai tiré au hasard...

» Nous avons pu alors mettre à la porte nos trois agresseurs, mais peu de temps après comme je sortais, ils sont revenus à la charge et m'ont encore frappé.

» C'est à ce moment que « Gros Nez » qui avait reçu une balle dans le ventre, s'est affaissé... ».

Emile Ruffin mime la scène dans le café, la rixe sanglante, puis il vient montrer l'endroit où tomba Delbove, devant la ferme de M. Delattre.

Celui-ci est présent. Ses déclarations confirment entièrement la version donnée par Ruffin.

« J'ai entendu un coup de feu, sourd, on avait dû tirer dans le café. Je suis venu voir aussitôt, deux autres coups ont claqué et, au même moment, j'ai vu Ruffin et sa femme, sur la porte de leur maison, repoussant deux hommes qui voulaient pénétrer dans le café ».

Les deux hommes étaient Delbove et Dubois. Lucien Bisiaux, lui, s'éloignait déjà.

« Il nous a attaqués »

Bisiaux et Dubois sont ensuite interrogés tour à tour. Leurs déclarations sont identiques :

« Nous passions devant le café lorsque Delbove nous a proposé de boire un verre dans cette maison. Quand nous avons voulu ouvrir la porte, Ruffin est apparu et il a tiré une balle sur nous. Puis il est monté au premier étage et de sa fenêtre il nous a mitraillés ».

— Mais, demande M. Delcominette, comment expliquez-vous que Delbove ait reçu une balle.

Alphonse Dubois se colle contre le mur du café et dit :

« Gros Nez était là, à ma place, quand Ruffin tirait sur nous de la fenêtre du premier étage. Une balle l'a atteint alors qu'il venait nous rejoindre sur la route ».

Cette explication est inadmissible.

L'autopsie de la victime a prouvé en effet que la balle n'avait été tirée ni à distance ni de haut en bas. Il apparaît que Ruffin et Delbove devaient lutter sauvagement, se roulant à terre, lorsque Ruffin tira un coup de revolver. Ruffin tenait en ce moment Delbove de la main gauche. La balle lui traversa la main avant de blesser « Gros Nez ».

Des témoins

Les constatations qui ont été faites, tant dans le café où régnait un désordre indescriptible, que par la découverte de trace de balle et des douilles, appuient la version de Ruffin.

Durant toute la journée d'hier, M. Delcominette a méticuleusement mené son enquête. Après avoir entendu de nombreux témoins, il a fait procéder, le soir, à une nouvelle confrontation. Les trois hommes sont restés sur leurs positions.

MM. Bisiaux et Dubois sont revenus comme ils étaient partis, libres. Quant à Emile Ruffin il a regagné la maison d'arrêt de Mons et reste sous le coup d'une inculpation pour blessures ayant entraîné la mort.

L'instruction de cette affaire va donc se poursuivre désormais dans le cabinet du juge d'instruction.

Faut-il escompter un coup de théâtre ? A notre avis, la version donnée par Ruffin étant la mieux accréditée, il est possible que celui-ci bénéficie de la légitime défense qu'il invoque.

Quant aux deux habitants de Saultain il apparaît qu'ils n'ont été dans tout ceci que des instrument de « Gros Nez ».

Il n'était nullement entendu entre les trois hommes qu'ils entreraient dans le café de Ruffin. Seul Delbove qui avait un vieux compte à régler avec le patron du « Cerisier » entraîna ses camarades. Ceux-ci, lorsque éclata la rixe, prirent fait et cause pour leur ami.

Telle paraît être la genèse de ce drame : c'est sans doute à ces considérations que va se ranger M. le juge Delcominette dans l'instruction de l'affaire.

B.

UN CYCLISTE GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UNE AUTO A LOCON

M. François Josué, 52 ans, courtier en grains, demeurant à Chocques, revenait en vélo de Lestrem dans la soirée. En arrivant au carrefour de Locon en face de l'église, il vit une auto arriver vers lui, les phares tout allumés que pilotait M. Vanhoebèke, marchand de chevaux à La Gorgue-Estaires.

Automobiliste et cycliste cherchèrent à s'éviter mais M. Josuéo heurta l'auto à l'aile gauche de l'arrière, et donna de la tête dans la portière, puis trébucha sur la chaussée. On le releva inanimé. Un médecin fut appelé et lui donna des soins. Le blessé fut ensuite reconduit à son domicile à Chocques. On craint une fracture du crâne.

Le Parquet de Béthune a été prévenu une enquête est ouverte.

Dénouement imprévu du crime de la Place Jacques Febvrier à Lille

L'assassin est mort hier et on espère sauver sa victime

Nous avons relaté mercredi le drame qui, mardi soir, se déroula place Jacques Febvrier, à Lille.

Rappelons l'affaire en quelques mots.

Dans la soirée de mardi, vers 17 heures, Arthur Charlet assomma à coups de hache sa femme, mère de neuf enfants, qui refusait d'aller chercher un docteur que réclamait son mari. Des renseignements pris auprès des enfants du criminel, il apparaissait que Charlet était brutal et paresseux et que sa maladie était feinte.

Il faut, aujourd'hui, se rendre à l'évidence qui est, en partie, contraire à ces dires, puisque Charlet est mort hier à dix heures du matin à l'infirmerie de la prison de Loos, où il avait été enfermé.

Il était très malade depuis plusieurs jours, au point que le juge d'instruction chargé de cette affaire, M. Glorian, avait dû descendre de son bureau pour l'interroger. Charlet n'ayant pu monter l'escalier.

C'est à une affection cardiaque qu'il a succombé.

Quant à Mme Charlet, nous avons pris hier de ses nouvelles à l'Hôpital de la Charité. Les médecins réservent encore leur opinion sur l'issue des blessures de l'épicière, mais leur espoir de pouvoir la sauver se fortifie.

Mme Charlet a retrouve toute sa lucidité et on a pu permettre à ses enfants de lui faire de courtes visites.

UN CAMION A HEURTÉ UN TALUS A WAVRANS-SUR-TERNOISE

DEUX HOMMES SONT GRAVEMENT BLESSÉS

Hier vers 14 heures, un camion automobile de 7 tonnes appartenant à la « Ruche Picarde » venait de la direction de Saint-Pol ; il était piloté par M. Caillonet, 26 ans, chauffeur au service de M. Etéve, entrepreneur de transports, au côté duquel avait pris place le jeune convoyeur Hurtel, 19 ans, tous deux d'Amiens.

Arrivé au carrefour des routes du St-Martin et Pierremont, près du passage à niveau de la ligne Arras-Boulogne, le camion voulut éviter une conduite intérieure venant de la direction de Pierremont, conduite par M. Germain Pruvost de Nédon, dans laquelle voiture avaient pris place M. Théophile Pruvost son père, son autre fils et MM. Delbé père et fils, de Pierremont.

Le conducteur du camion fit tous ses efforts pour éviter la rencontre, mais le camion, d'une longueur de 8 mètres et par conséquent peu maniable ne put suivre la route de Saint-Martin dans laquelle il s'était engagé et pour éviter le choc il tomba sur un talus de 3 mètres de hauteur.

Les deux hommes furent relevés aussitôt par M. Roussel, employé de chemin de fer, et plusieurs personnes accourues tout aussitôt.

Ils reçurent de suite les soins des docteurs Théret, d'Anvin-Poitau et Lamoril, de Saint-Pol. Ils ont été transportés d'urgence à l'Hôpital de Saint-Pol, le chauffeur Caillonet a une fracture de la jambe gauche. Le jeune convoyeur Hurtel a une fracture de la jambe droite et des contusions thoraciques.

M. Delbé père occupant de l'auto a été légèrement blessé. L'adjudant de gendarmerie Vitasse et le gendarme Dorr des brigades de Saint-Pol ont ouvert l'enquête.

LA SESSION DES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

La première session des Assises du Pas-de-Calais s'ouvrira à Saint-Omer, le 13 mars, sous la présidence de M. le conseiller Hugot.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — *Samedi 31 décembre.* — Soleil : lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 1 ; Lune : lever, 10 h. 21 ; coucher, 21 h. 4.

Aujourd'hui : Saint-Sylvestre. — Demain : Premier Jour de l'An.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — *Région Nord.* — Temps médiocre : Ciel couvert avec quelques pluies devenant trois quarts couvert avec quelques éclaircies, puis se recouvrant avec nouvelles pluies ; Vent modéré ou assez fort du secteur Sud-Ouest. — Le minimum de température sera en faible hausse sur celui de la nuit précédente.

MÉTÉOROLOGIE. — *Station de Lille.* — Observations faites le 30 décembre 1932, à 18 : Baromètre : 767 mm. 2 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 5 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde 6.7 Minima : 0.7 ; Maxima : 8.7; Etat hygrométrique : 77 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : gouttes ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : fort; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour samedi : Frais ; quelques pluies.

LE JOUR DE L'AN A LA PRÉFECTURE. — Comme les années précédentes, il n'y aura pas de réceptions officielles à la Préfecture du Nord à l'occasion du Nouvel An.

DE PASSAGE. — Le duc de Gloucester, troisième fils du roi d'Angleterre, est arrivé en gare maritime de Calais par le paquebot « Canterbury », venant de Douvres.

Le duc se rend, on le sait, au Soudan, pour se livrer à la chasse aux fauves et réaliser un grand film documentaire dont il dirigera les prises de vues.

Après avoir été salué par MM. Martschorn, consul anglais ; Debiet, commissaire spécial sous-chef de service ; Derroix président de la Chambre de Commerce ; Dehesdin, directeur du Southern-Railway, le fils du roi a pris place dans le rapide de 14 h. 36 pour Paris.

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE. — N. 14

MIMOSA

par Georges SPITZMULLER

— Oui, monsieur, c'était naturel. Le comte n'avait rien à me reprocher.

— Pourtant, votre ex-mari allègue contre vous des griefs.

— Qui ont été reconnus faux. Un tissu d'imputations infâmes dont il a été fait justice.

— En effet... La conduite du comte est même assez sévèrement qualifiée dans le jugement.

— Je n'ajouterai rien à ces considérants qui m'ont vengé de douleurs cruelles... M. de Saint-Guérande est un original, un impulsif... Après m'avoir aimée assez pour m'épouser sans fortune, il s'est brusquement détaché de moi parce qu'une autre femme était entrée dans sa vie...

Elle soupira au souvenir des trahisons anciennes, et reprit :

— Il a eu pour cette femme une folle passion. J'ai tant souffert que j'ai accepté le divorce comme un soulagement, comme une évasion des chagrins où je me débattais...

La ci-devant comtesse de Saint-Guérande essuya ses yeux pleins de larmes.

Giravel écoutait, hochant parfois la tête et jouant négligemment avec un programme de spectacle illustré d'un portrait de danseuse.

La visiteuse ajouta :

— Mon mari ne m'a pas toujours servi la pension à laquelle il a été condamné, et je fus trop fière, moi, pour réclamer de l'argent...

— Vous savez peut-être eu tort, madame.

— Ma sante, épuisée, ne me permettrait pas de travailler à présent, et il le faudrait pour l'avenir de ma fille. C'est pourquoi je viens à vous, maître, vous demander d'assumer le soin de mes intérêts.

L'avocat eut un sourire avantageux.

— J'ai l'habitude de ces sortes de choses, madame... Mais M. de Saint-Guérande a-t-il des raisons de refuser actuellement la pension stipulée ?

— Aucune. Sa fortune est restée la même... Seulement, le comte, qui fut absorbé par sa femme vivante, l'est plus encore par sa femme morte. Il ne vit, paraît-il, que dans sa douleur et son deuil... Le reste ne l'intéresse plus. Devoirs et promesses sont oubliés, noyés dans son indifférence absolue pour tout ce qui l'arrache un instant au souvenir de la comtesse Eva.

Me Givarel prit un air important pour répondre :

— Je vais m'occuper tout de suite de cette affaire, madame, et essayer de vous faire rendre ce qui vous est dû. Vous vo